

Echos de la semaine

Assemblée de dix mille indiens

LE quinze du courant, environ dix mille indiens des tribus de la Colombie Anglaise, se réuniront à Kanloop. Là, ces aborigènes, que l'on accusait d'anthropophagie, il n'y a pas longtemps, discuteront de leurs intérêts, dans une assemblée monstre. La cheville ouvrière du mouvement social que nous signalons, est le chef des indiens Capilatos, vieillard de 70 ans qui possède assez bien les langues anglaise et française, ainsi que sept idiomes indigènes. Les indiens du Nord-Ouest canadien ne sont pas, paraît-il, satisfaits des limites de leurs réserves. Aussi, se proposent-ils d'envoyer un délégué, porteur d'une requête, auprès de Sa Majesté Edouard VII. Après cela, qu'on vienne nous dire que le progrès est un vain mot.

L'agrandissement de Montréal

APPAREMMENT, les autochtones du Canada, sans cesse refoulés par la civilisation vers les terres inhabitées, ne sont pas les seuls à se trouver à l'étroit chez eux. En effet, Montréal, dont la population fait sans cesse boule de neige, tend à absorber dans ses limites les municipalités des banlieues qui lui sont limitrophes. Sans nul doute, celles-ci finiront par croire aux lois de l'attraction universelle, et, se soumettront à l'inévitable, c'est-à-dire au "greater Montreal", comme on dit déjà du "greater New-York". Du moins, c'est ce que pense M. l'échevin Lavallée, qui pronostique cette absorption à bref délai, entrevoyant pour Montréal une des premières places parmi les grandes cités de ce continent.

Et, nous sommes de son avis, étant données les vastes proportions qu'a pris notre métropole, surtout depuis une décennie. En vérité, ne rions pas trop des gens qui, exagérant un peu, peut-être, prétendent que Montréal finira par occuper toute l'île qui porte ce nom.

Politique et hygiène publique

QUAND les loi de l'hygiène publique, dont l'inviolabilité devrait être de rigueur pour tous, se trouvent contrecarrées par les aberrations d'une politique de clocher, il n'en résulte rien de bon. C'est précisément ce qui vient d'être constaté, une fois de plus, à l'occasion de l'incident des Sept-Iles, situées—comme l'on sait—près la rive gauche, et nord en même temps, de l'estuaire du Saint-Laurent. Des élections municipales ayant eu lieu en janvier dernier dans cette petite circonscription électorale, le parti auquel échut le pouvoir — on prétend qu'il y eut des manoeuvres déloyales, etc., nous n'en voulons rien savoir — ce parti, disons-nous, n'eut pas l'heur de plaire à la majorité des électeurs. A la tête des heureux politiciens se trouvait le Dr Ross qui est l'officier de santé des Sept-Iles. Or, une épidémie de variole, panachée de diphtérie ayant été à redouter aux Sept-Iles, le Dr Ross prit les mesures sanitaires prescrites par les règlements. La population n'en tint pas compte et déchira les placards de mise en quarantaine de certaines demeures. Bref, il y eut désordre à Landerneau. Le brise-glace "Montcalm", parti de Québec, dût se rendre une première fois aux Sept-Iles, pour y porter du sérum, et, une deuxième fois, pour mettre de l'ordre au sein de la population, aussi surexcitée que mal avisée dans son attitude anti-hygiénique. Heureusement toute l'épidémie s'est bornée à un cas de diphtérie et à quelques cas de rougeole. Quant à l'ordre, il est actuellement rétabli. Tout est bien qui finit bien.

Les richesses du sol canadien

DE ces richesses la plus considérable est celle qu'offre à l'agriculture la surface arable du Dominion, il n'empêche que les dessous de l'écorce terrestre de ce pays recèlent des trésors dont l'avenir prouvera la valeur colossale. On peut du reste s'en faire une idée à la lecture du dernier rapport — statistique préliminaire, 2 mars 1906 — publié par la section des mines du service géologique du Canada. De ce rapport il appert que, en 1905, furent extraits dans ce pays divers minéraux valant \$68,274,707, ainsi répartis :

Minéraux métalliques	\$37,150,830
Minéraux non métalliques	\$31,123,877

total auquel il faut ajouter \$300,000 relevant d'une production non encore confirmée au gouvernement. Quant à la production de l'or canadien, elle n'a été

en 1905 que de \$14,486,833, c'est-à-dire inférieure d'environ \$4,000,000 à celle de 1903. L'or excepté, les autres minéraux ont donné des plus-values fort encourageantes. De tels résultats industriels expliquent, plus que toute autre chose, l'affluence des capitaux américains au Canada.

L'Ouest canadien et nos voisins

L'ALLUSION que nous venons de faire ressortissait depuis quelques années, d'une évidence à peine voilée. A l'heure présente, on pourrait, sans nuire à la vérité, y aller d'une affirmation. N'étais-ce pas la semaine dernière, qu'on prêtait l'intention à M. James J Hill — un des magnats des chemins de fer américains, et président du Great Northern — de faire construire plus de 3,000 milles de voies ferrées dans l'Ouest du Dominion, et d'y développer ses intérêts encore plus que ceux qu'il possède aux Etats-Unis? Si tel est, le projet de M. Hill, il prouve combien on a confiance dans des milieux bien informés, en l'avenir du Canada; et aussi, combien plus entreprenants que nous, ou que nos cousins d'Angleterre, sont les yankees brasseurs d'affaires.

Léthargie dominicale

FAISANT une juste restriction quant aux devoirs religieux, lesquels d'ailleurs ne sont point en cause, nous ne pouvons qualifier autrement que de léthargie dominicale l'état de passivité civique que le projet de loi fédérale, proposé par l'honorable M. Fitzpatrick, infligerait aux habitants de ce pays s'il était voté. Ainsi, il est dit dans ce projet :

"Il sera interdit de vendre quoi que ce soit le dimanche.
 "Tout travail sera interdit le dimanche, excepté les travaux d'urgence ou relatifs au culte.
 "Le service ordinaire des chemins de fer et des navires sera interrompu le dimanche.
 "Il sera interdit de prendre part ou d'assister à tout tournoi ou à toute partie sportive, ou à toute représentation où un prix d'entrée sera exigé.
 "Les excursions de toutes sortes, où un prix de transport est exigé, seront interdites le dimanche.
 "Défense d'annoncer de quelque manière que ce soit une chose interdite par la présente loi.
 "Le tir à la cible et l'usage d'armes à feu sont prohibés le dimanche."

Dans maints pays catholiques que nous avons parcourus dans le nouveau et l'ancien monde, l'Eglise, les devoirs qu'elle recommande étant observés, ne s'oppose nullement aux jeux, promenades, distractions honnêtes et petits négoce du dimanche, pour quoi M. Fitzpatrick souhaite-t-il davantage? Outre que le Canada ressentirait énormément la suppression des services publics du dimanche, nous croyons que l'apparente passivité du public engendrerait, ce jour-là, dans le huis-clos son corollaire, mille violations de la loi, pires que tout ce qui existe. Le conseil municipal de Montréal, très sagement, l'a compris, quand, sur proposition de l'échevin Honoré Mercier, à l'unanimité, il a demandé que le projet de loi Fitzpatrick soit rejeté. Avec la masse de nos concitoyens nous sommes de cet avis.

Les monopoles battus en brèche

LA législature de l'Iowa, Etats-Unis, a donné tout dernièrement un exemple qui mérite d'être suivi. Se rendant compte de la plaie sociale que sont les monopoles, et vus les agissements de la "Standard Oil Coy", les députés de l'Iowa, par un vote de 66 contre 13 ont enrayé ses inhumaines manoeuvres. On sait que la "Standard Oil Coy", le plus puissant des "trusts", baissait ses prix dans certains districts, pour y tuer les petites industries ses concurrentes, quitte à les élever ailleurs pour compenser ses pertes volontaires. Rien n'est plus inique, et partout la loi devrait mettre fin à cet état de choses. Nous sommes heureux de constater qu'il commence à en être ainsi au Canada et, à cette effet, nous prions nos lecteurs de lire la matière de la dernière page de la couverture de ce numéro de l'Album.

Une pension pour les vieillards de Terre-Neuve

SI on l'ignorait, nous l'apprenons, Terre-Neuve est une colonie qui a lieu d'être fière de ses finances. M. Bond, son premier ministre, en a conscience, lorsqu'il annonce un excédent annuel de \$150,000 à \$200,000. C'est beau,

mais ce qui l'est encore plus c'est l'emploi que les législateurs de Terre-Neuve vont faire de cette somme. Par un vote unanime, ces messieurs — socialistes de bon aloi, sans le savoir peut-être — entendent se servir de ce surplus des fonds de la colonie pour pensionner les vieillards pauvres, leurs commettants. Superbe, n'est-ce pas? Bien loin du fameux médecin américain qui réclamait, naguère, un coup de tomahawk sur le crâne des hommes ayant passé la soixantaine! Très sincèrement nous faisons hommage de notre admiration aux gens de Terre-Neuve, désirant pouvoir en dire autant au plus tôt: et du Canada et de l'humanité civilisée.

Le Salon de Montréal

COMME nous écrivons ces lignes, le Salon de Montréal bat son plein. Charmant et encourageant pour l'art de ce pays, le coup d'oeil qu'il offre aux dilettanti du crayon ou des gammes de la palette. Il est entendu que nous ne prétendons pas porter un jugement sur ce Salon, plusieurs raisons nous en empêchant, cependant, on voudra bien nous passer quelques simples remarques. D'abord, en profane, nous offrons nos félicitations aux bons artistes canadiens: MM. Brymner, Cullen, Dyonnet, Harris, Beau, Gill, St Charles, Franchère, Matthews, S. Côté, etc., entre autres, dont, toujours en profane, les tableaux actuellement exposés nous ont fait plaisir. Une chose nous a frappé au Salon dont nous parlons, c'est l'absence de grandes compositions, vraiment mûries, magistralement exécutées. Certes, le talent des artistes susmentionnés pourrait les aborder, ces grandes machines. Ils n'en font rien, parce que, paraît-il, le marché montréalais se contente de pochades, d'études et de tableaux de petites dimensions, mais tout de même de valeur. La constatation est pénible à faire, et peu flatteuse pour nos amateurs de peinture, qui vont payer fort cher à l'étranger des toiles inférieures, assez souvent, à ce que pourraient leur offrir nos artistes canadiens. Quand donc cette manie d'exotisme recherché prendra-t-elle fin? N'est-il pas temps, enfin, d'encourager des talents qui, avec un peu d'aide, produiraient des oeuvres dont le Canada se glorifierait? Allons, un bon mouvement, Messieurs de la Bourse, et laissez tomber un peu de cet or qui vous coûte si bon marché, dans l'escarcelle des poètes broyeurs de couleurs. Si vous saviez combien il rendrait les ateliers agréables, combien il ferait trouver beaux les rayons de lumière où parfois passe le génie?

Les droits des auteurs au Canada

GRACE à l'initiative et à la persévérance de quelques littérateurs canadiens-français, parmi lesquels nous avons le plaisir de nommer, en tout premier lieu, notre confrère M. Louvigny de Montigny, directeur de la Gazette Municipale de Montréal, et maître Germain Beaulieu, avocat, la question du droit des auteurs français au Canada, paraît enfin réglée. En effet, dans un jugement qui servira de précédent, le 23 mars, l'honorable juge Fortin, siégeant en Cour Supérieure, a établi que la fameuse convention de Berne, régissant les droits des auteurs, est en vigueur au Canada. L'action judiciaire qui a motivé le jugement dont il s'agit, fut intentée contre la Compagnie générale de reproduction littéraire de Montréal, par le célèbre romancier français Jules Mary, dont cette compagnie reproduisait l'ouvrage portant titre: "Tante Berceuse", sans son autorisation préalable. M. Jules Mary a eu gain de cause, sans restriction.

"Il n'y a aucun doute, conclut le juge Fortin, que la convention de Berne est en vigueur au Canada, en ce sens qu'elle lie le Canada comme le Royaume-Uni lui-même."

On ne saurait être plus clair, plus affirmatif, plus juste.

A l'oeuvre donc, dès maintenant, les talentueuses plumes canadiennes-françaises. Peut-être finirez-vous par faire vivre ceux qui vous manient: soit par goût, soit par nécessité. Que, si dans l'avenir le succès couronne vos efforts, vous le devrez en grande partie aux nobles coeurs et aux intelligences qui vous auront ouvert le champ de vos exploits. Sachez les en remercier.

L. d'ORNANO.